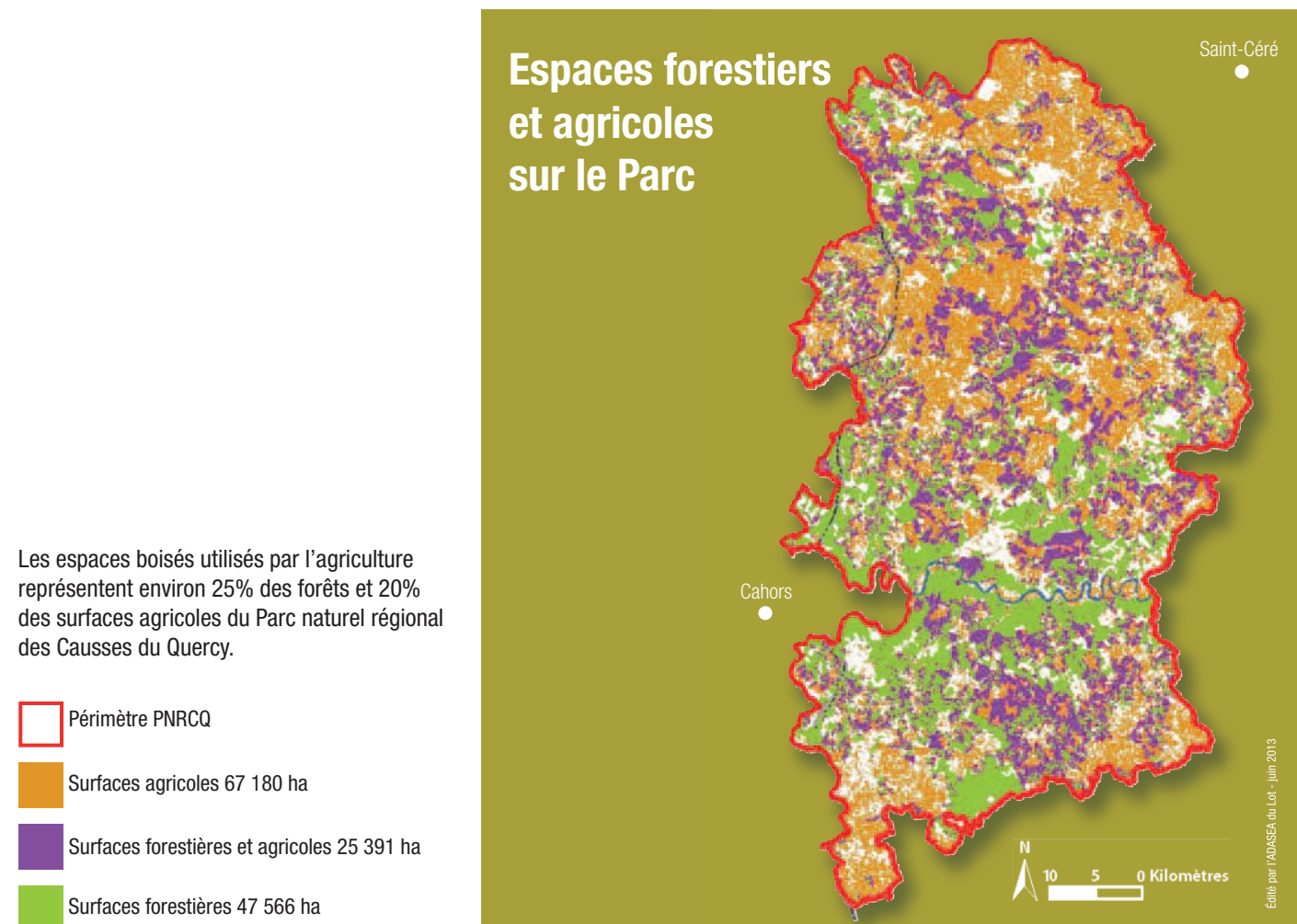


Soutenir les initiatives

Dans ce contexte, le Parc a décidé de lancer une dynamique territoriale et collective en faveur des activités sylvopastorales. L'organisation d'une filière spécifique doit être étudiée avec tous les partenaires : éleveurs, propriétaires, experts forestiers, exploitants forestiers, transformateurs, artisans et constructeurs. Elle aura l'ambition de mobiliser et former les acteurs, favoriser les démarches et les équipements collectifs (plateformes, matériel, etc), accompagner et coordonner l'exploitation sylvicole et pastorale (planification, expertise, suivi) et favoriser l'émergence de filières locales (scieries, réseaux de chaleur, etc) en activant la demande.

Ce document technique est issu d'une première action engagée en partenariat avec les acteurs lotois des filières agricoles et forestières en 2011. Il vise à décrire, par des exemples concrets, les principes du sylvopastoralisme et à formaliser des recommandations pour la mise en oeuvre d'un projet sylvopastoral sur le Parc. Son ambition est de montrer que le sylvopastoralisme reste une des manières les plus efficaces de valoriser nos espaces boisés.

Henri Gratias,
Vice-Président du Parc en charge de l'Economie



Sommaire

FICHE 1 :

Caractériser les surfaces boisées : type de peuplement, potentialités sylvicoles et pastorales ?

FICHE 2 :

Comment articuler les activités pastorale et sylvicole pour valoriser les surfaces boisées ?

FICHE 3 :

Comment conduire les travaux forestiers et le pâturage ?

FICHE 4 :

Quelles valorisations des bois peut-on attendre ?

FICHE 5 :

Comment s'accorder entre propriétaire et éleveur pour gérer les espaces boisés ?



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Comité de rédaction: PNRQC, CA 46, ADASEA 46, SCOPELA, CRPF Midi-Pyrénées, IDF - Ont aussi participé : CG 46, DDT du Lot
Crédits photos : C. Conteau (PNR CQ), JP. Meillier (CA 46), G. Sajdak (IDF), G. Guérin (SCOPELA), M. Diogo (ADASEA 46) - Carte : (ADASEA 46)
Directrice de publication : Catherine Marlas - Rédacteur en Chef : Cédric Conteau
Conception, réalisation, illustration : Atelier Margotte, 46090 Aujols - Imprimerie Boissor

Parc naturel régional des Causses du Quercy

11 rue Traversière - B.P. 10 - 46240 LABASTIDE-MURAT

Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59

e-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

www.parc-causses-du-quercy.org

Imprimé sur papier issu de forêts gérées de façon durable - Date de publication : Juin 2013



SYLVOPASTORALISME

Relancer l'activité sur les Causses du Quercy



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy

Fiche 1

Caractériser les surfaces boisées : type de peuplement, potentialités sylvicoles et pastorales dans les chênaies

La plupart des surfaces boisées des Causses du Quercy ont des potentialités sylvopastorales réelles. La forêt est constituée principalement par du taillis de chênes pubescents, qui s'est développé sur d'anciennes pelouses. Elle est souvent vieillissante, avec des peuplements denses dont la croissance est faible du fait de la concurrence des arbres entre eux. Il s'agit principalement de petits bois facilement exploitables en bois de chauffage, mais il existe également un certain nombre de bois moyens ou gros bois qui pourraient être valorisés en sciages (bois d'œuvre). D'un point de vue pastoral, les milieux sont souvent hétérogènes, avec des secteurs plus ouverts et d'autres plus fermés. Cela élargit le type de ressources pastorales disponibles : herbes et broussailles se côtoient intimement. Les buissons (y compris ceux qui sont non consommés) et les arbres créent des abris favorables à la constitution des sols et à la strate herbacée sans la concurrencer (particulièrement important en milieu sec et pauvre).

TYPE DE BOIS (FRÉQUENT)

Taillis très dense de faible dimension ($\varnothing < 30$ cm)
Chênes pubescents, Charmes et quelques Alisiers

Couvert : $\approx 90\%$

Densité : ≈ 1000 à 1500 tiges/ha

Hauteur moyenne : ≈ 10 m

Volume sur pied :
 ≈ 100 à 200 st/ha

Qualité

- Très petits bois ($\varnothing < 17$ cm) = 50%
- Petits bois ($\varnothing 17-27$ cm) = 50%
- Quelques bois moyens ($\varnothing 27-47$ cm)

Défauts : arbres sinueux et/ou tordus, nœuds, quelques gelivures.

Accroissement :

Les sondages à la tarière de Pressler montrent :
- des arbres âgés de 50 à 80 ans
- une croissance très faible à cause de la concurrence très forte au sein du peuplement

Valorisation possible :

Bois de chauffage
Bois énergie - plaquettes (si capacité de stockage collectif)

Potentiel pastoral

Moyen : recouvrement en herbe 20% à 40% mais peu de feuillage comestible

Modes d'exploitation généralement mis en œuvre :

- Été : ≈ 200 à 350 jb/ha
- Automne : ≈ 300 à 450 jb/ha
- Hiver : ≈ 50 à 150 jb/ha

*jb = nombre de journées de pâturage pour une brebis
(1 journée de pâturage pour une vache = 7 journées de pâturage brebis)*



TYPE DE BOIS (RARE)

Futaie Bois moyens ($\varnothing < 50$ cm)
Taillis de Chênes sessiles, pubescents et de Charmes

Couvert : 90 à 100%

Densité : ≈ 700 à 900 tiges/ha

Hauteur moyenne : Moins de 20 m
Pour les réserves, 17 m pour le taillis

Volume sur pied :
Plus de 250 st/ha

Qualité :

- Très petits bois ($\varnothing < 17$ cm) = 15%
- Petits bois ($\varnothing 17-27$ cm) = 35%
- Bois moyens ($\varnothing 27-47$ cm) = 45%

Défauts :

Houppiers déséquilibrés, gelivures, nœuds, pourritures

Accroissement :

Les bois moyens continuent de grossir mais le risque est lié aux blessures (branches cassées) qui provoquent une dépréciation de la qualité de la grume (moississures)

Valorisation possible :

Bois d'œuvre (bois moyen)
Bois de chauffage (ou bois énergie - plaquettes)
Bois d'industrie pour les autres essences que le chêne ou bois précieux

Potentiel pastoral :

Faible : tâches d'herbe (5 à 10% de recouvrement) et faible disponibilité en feuillage comestible accessible

Modes d'exploitation généralement mis en œuvre :

Été : environ 100 jb/ha



TYPE DE BOIS (FRÉQUENT)

Taillis avec présence de quelques réserves
Chênes pubescents

Couvert : ≈ 90%

Densité : ≈ 500 tiges/ha

Hauteur moyenne : ≈ 15 m

Volume sur pied :
≈ 150 à 200 st/ha
(40 % de bonne qualité)

Qualité :

- Très petits bois (Ø < 17 cm) = 5%
- Petits bois (Ø 17-27 cm) = 25%
- Bois moyens (Ø 27-47 cm) = 55%
- Gros bois (Ø > 47 cm) = 20%

Défauts : arbres sinueux et/ou tordus, fourches, quelques gelures.

Valorisation possible :

- Bois de chauffage
- Bois d'œuvre (si capacité de stockage collectif ou scie mobile)
- Bois énergie - plaquettes (si contrat d'approvisionnement local)

Accroissement :

- Les sondages à la tarière de Pressler montrent :
- une croissance variable (par à-coups) laissant supposer qu'il y a eu des éclaircies par le passé
 - une croissance très faible les 10 dernières années à cause de la concurrence très forte au sein du peuplement

Potential pastoral :

Moyen : recouvrement en herbe 30% à 50% mais peu de feuillage comestible

Modes d'exploitation généralement mise en œuvre :

- Été : environ 150 à 350 jb/ha
- Automne : environ 200 à 450 jb/ha
- Hiver : environ 50 à 150 jb/ha

Conversion :

1 stère = 0,7 m³ (coupé en 1 mètre)



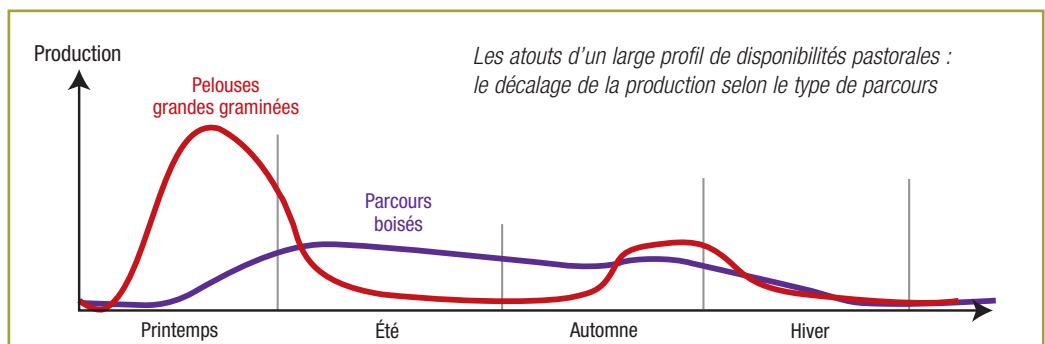
Intérêt du pâturage dans les surfaces boisées

Pour les éleveurs

Au printemps les surfaces boisées ont une production faible et l'utilisation des prairies par le troupeau est prioritaire. Mais elles jouent un rôle de « garde-manger » en été ou en hiver, grâce à l'effet parasol des arbres (décalage de la pousse et maintien sur pied de plantes comestibles) et à la présence de ressources particulières (glandée, broussailles comestibles, herbes différentes). La valeur des bois est ainsi bien reconnue par les éleveurs en été où ils jouent un rôle d'estives locales, mais elle est concurrencée par les balles de foin en hiver.

Pour les propriétaires

Le pâturage contribue à l'entretien du sous-bois, notamment en maîtrisant l'envahissement par les broussailles. Ceci facilite l'accès et la surveillance des parcelles (gestion du risque d'incendie par exemple). De même le broyage n'est pas nécessaire lors des travaux forestiers, ce qui diminue le coût d'exploitation. Le pâturage assure également une présence humaine en forêt et aide à structurer l'espace grâce aux différents parcs et voies d'accès pour gérer le troupeau. Enfin il peut jouer un rôle dans la sylviculture en ayant une action de dépressage (limiter la concurrence entre brins sur les rejets de souche) et favorise les semis des chênes en permettant aux graines de mieux accéder à la litière.

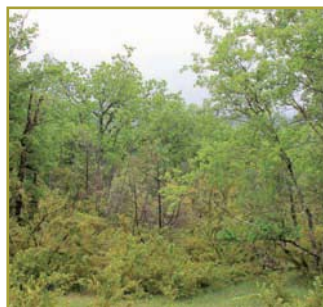


Estimation des ressources d'été pour le troupeau :

Pour un parcours boisé avec un recouvrement :
≈ 50% d'herbe et
30% de buissons comestibles
= ≈ 450 journées brebis/ha

Ajustement

= ≈ 100 journées brebis/ha pour 10% de recouvrement d'herbe en plus ou en moins



Le pâturage a un impact fort sur les jeunes buissons (semis et rejets). Par contre il n'a pas d'impact sur les broussailles non comestibles installées depuis longtemps (à une époque d'abandon du pâturage). Celles-ci sont problématiques dès lors qu'elles empêchent une bonne accessibilité des parcelles (buissons denses et impénétrables, ou forte dynamique de rejets après broyage de pruneliers, ronces ou buis). Si l'éleveur recherche du pâturage, il est alors nécessaire de favoriser la circulation des animaux en réalisant des layons pour relier différentes zones. Le broyage en plein sera éventuellement réalisé si la mécanisation est facile à répéter pendant plusieurs années.

Comment articuler les activités pastorales et sylvicoles pour valoriser les surfaces boisées ?

Pour s'engager dans un projet sylvopastoral, il est nécessaire de prendre en compte les deux activités et de planifier la gestion de l'ensemble des surfaces boisées sur une dizaine d'années. L'enjeu est de pouvoir prévoir entre propriétaires et agriculteurs, de façon cohérente, les chantiers annuels, les conséquences sur les peuplements et le pâturage et de calculer les charges et revenus générés par l'activité pastorale et forestière. Ce pas de temps long permet de se donner des perspectives de collaboration véritable et de suivi des critères de réussite des travaux. L'engagement de la première tranche de travaux est l'occasion d'enclencher une dynamique sur le site, mais ne doit pas être conçue comme une fin en soi. Les résultats de l'impact du troupeau sur les ligneux ou le retour d'un couvert herbacé ne se voient généralement pas tout de suite. Il s'agit également de raisonner, à l'échelle du site, des interventions qui devront être progressives (tranches annuelles de coupes d'éclaircie sur les différentes parcelles par exemple) et prévoir des sécurités et de la souplesse par rapport à tous les aléas de la gestion.

Méthode : Etablir un plan de gestion sylvopastoral

Le scénario envisagé est de la responsabilité du porteur de projet sylvopastoral. Il s'adresse aussi bien aux éleveurs qu'aux propriétaires forestiers.

Echelle de réflexion pour aborder la problématique sylvopastorale :

Pour les éleveurs, c'est l'ensemble boisé lié à l'exploitation agricole. Pour les propriétaires, ce sont les parcelles forestières pâturées ou qui pourraient l'être (à défaut de l'ensemble de leur propriété boisée).

ETAPE 1 :

Connaître le site et se donner des objectifs

- Définir ses motivations générales, démarche économique ou d'usage envisagé, actions et travaux envisagés
- Connaître son site, ses accès, sa topographie, son cadastre, sa réglementation, les acteurs et les usages concernés (élevage, sylviculture, entretien, chasse, loisirs)
- Evaluer l'état du domaine forestier et pastoral : volumes et produits visés en essayant de rendre complémentaires les différents produits bois envisagés, objectifs d'intervention sur les arbres, conduite du chantier envisageable
- Raisonner la conduite pastorale envisageable : niveau et type de ressources, structuration de l'espace (équipements, connexions, etc)

ETAPE 2 :

Construire collectivement un plan d'exploitation sylvopastorale

- Programmer les travaux forestiers et la conduite pastorale sur une dizaine d'année : étudier comment on va progressivement exploiter le bois en lien avec la conduite du troupeau, les objectifs sylvicoles et les autres enjeux du site : calendrier et localisation des interventions, produits et revenus attendus
- Prévoir les indicateurs de suivi permettant d'ajuster les pratiques si la végétation n'évolue pas comme souhaité (sécurité, souplesse)
- Préciser les conditions de coopération avec les forestiers et les éleveurs concernés : contributions de chacun aux coûts de gestion du site et à la répartition des revenus, conditions d'accès au foncier, type de vente, prix de location, démarches à engager (convention de pâturage, plan simple de gestion, regroupement foncier, etc.)

ANALYSE DE CAS 1

Résultats théoriques de l'éclaircie progressive des bois pour un éleveur propriétaire forestier

Ce scénario vise à étudier la faisabilité économique d'un plan de gestion sylvopastoral sur le site d'étude. Les estimations reposent sur des fourchettes basses.

Système d'élevage

- 450 brebis, pâturage (du printemps à l'automne), dont 1 lot en agnelage d'hiver
- Les bois représentent globalement 30% des journées de pâturage, soit environ 24 000 journées de pâturage des brebis (80 ha de parcours boisés avec des potentialités pastorales moyennes)

Analyse des enjeux sur les parcours boisés (par ordre de priorité)

1. Maintenir le nombre de journées de pâturage dans les bois.
2. Rechercher une soudure été/automne en réservant des parcelles boisées de bonne qualité fourragère (bois avec tapis herbacé et feuillage bas).
3. Réserver un bois pour l'hiver (avec distribution de foin) pour les lots à faibles besoins.

Suite au verso →

Exemple de la place des surfaces boisées pour l'alimentation d'un lot de brebis (agnelage d'hiver)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Les saisons indiquent la croissance de la végétation. Elles varient fortement selon les années	Hiver		Printemps			Été			Automne			
Les besoins alimentaires des animaux sont raisonnés par rapport à aux objectifs de production.	Mise bas gestation		Sevrage				Lutte					
			moyen		faible		moyen					
Les parcours boisés sont très utiles en été, grâce à l'effet parasol.	Bâtiment		Prairies	Parcours	Parcours boisés	Prairies	Parcours	Bâti				
Objectifs			Favoriser les arbres		Augmenter la ressource pour créer une soudure été/automne			Créer un parcours d'hiver				

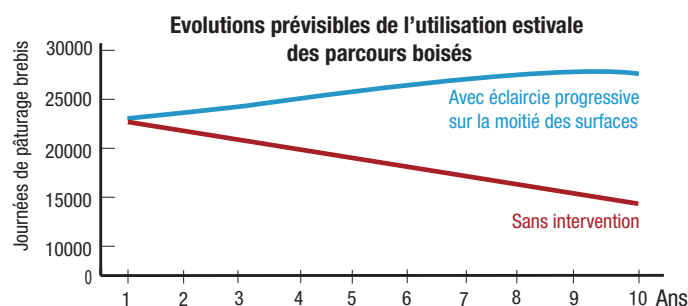
SUITE ANALYSE DE CAS 1

Scénario étudié

Surfaces traitées par éclaircies progressives Critères de choix des parcelles : intervenir prioritairement dans les peuplements trop fermés, de façon à augmenter le sous-bois.	4 ha/an Soit 50% des bois de l'exploitation en 10 ans (40 ha)
Volumes mobilisés 30 m ³ /ha	120 m ³ /an = 1200 m ³ en 10 ans
Valorisation du bois Ce prix est une moyenne avec une valorisation majoritairement en bois bûche avec un complément bois d'œuvre, qui devrait varier fortement suivant les parcelles, l'état du peuplement et les produits visés.	10 à 15 €/m ³ Vendu sur pied (prix objectif)

Résultats théoriques obtenus

Revenus sylvicoles 120 m ³ /an x 10 à 15 €/m ³	+ 1200 à 1800 €/an vendu sur pied (coût objectif)
Bonification du peuplement (relance de la croissance utile) 3 m ³ /ha/an les 4 premières années, 2 m ³ les suivantes = 24 m ³ au bout de 10 ans	Environ 24 m ³ /ha répartis sur les arbres restants (en principe de meilleure qualité)
Augmentation des journées de pâturage dans les bois (été) Etat initial (moyenne 300 jb/ha), Etat final avec éclaircie = 275 000 jb (40 ha traités) Etat final sans intervention = perte 7 200 jb	+ 3500 journées brebis /état initial (15%) + 10 500 jb/état final sans intervention
Intérêt par rapport aux objectifs de l'éleveur (conduite pastorale à l'échelle de l'exploitation) Pour faire cette estimation, on convertit les journées de pâturage théorique gagnées suite aux éclaircies, en utilisation potentielle par les différents lots d'animaux par rapport aux enjeux identifiés dans le calendrier fourrager.	+ 12 journées de pâturage en été pour un lot de 300 brebis (Permet de consolider le pâturage progressivement sur 3 mois. Tend vers la construction d'une jonction été/automne, même si elle est insuffisante les années très sèches. A l'inverse, ces éclaircies permettent certaines années un pâturage d'arrière-saison pour un lot de brebis, fin automne/hiver).
Charges liées à la conduite du troupeau Achat de clôtures mobiles = 2 000 € (amorties sur 10 ans, soit 200 €/an) Conduite du troupeau : - Pose de clôtures mobiles - Programmation de la chaîne de pâturage - Surveillance de l'impact du troupeau sur la végétation Pour des parcs pâturés en été, il faudra surveiller la consommation des semis et rejets de souches et avoir un pilotage de la sortie du troupeau pour préserver les ligneux (en fonction de l'état recherché).	



ANALYSE DE CAS 2

Possibilité théorique de pâturer un secteur à la demande d'un propriétaire forestier

Le propriétaire souhaite mieux cerner le potentiel de ses parcelles et savoir notamment dans quelles conditions il peut les faire pâturer, tout en facilitant leur mise en valeur sylvicole et leur entretien.

Un potentiel sylvopastorale réel sur les parcelles :

La ressource bois est importante (petits bois, bois moyens et quelque gros bois) et la densité d'arbres est suffisante pour envisager des éclaircies tout en améliorant le capital sylvicole. En vue de créer une unité sylvopastorale, le propriétaire pourrait viser à regrouper des parcelles de façon à constituer un espace fonctionnel d'une surface minimale d'environ 10 ha. Il veillerait à conserver un milieu hétérogène, avec des secteurs plus ouverts (clairières) et d'autres plus fermés (bosquets) pour élargir la palette d'exploitation pastorale et sylvicole (diversité d'utilisation et de produits bois).

Envisager une amélioration progressive des bois :

Il s'agirait de créer, par tranches successives, des éclaircies de manière à progresser dans l'espace en favorisant les arbres d'avenir. Des clairières (en mosaïque) et des layons pourraient être réalisés, ce qui permettrait de sortir des volumes de bois suffisamment importants pour justifier la coupe et intéresser un entrepreneur. La régénération pourrait être favorisée (de façon à irrégulariser le peuplement) en privilégiant des éclaircies par bouquets afin d'éclaircir suffisamment les souches (rejets vigoureux). Mais on cherchera surtout un effet sur l'accroissement du bois sur pied lors de la première exploitation.

Entretenir la zone par pâturage :

Suite aux pratiques de coupes, la ressource pastorale va augmenter. Des dynamiques de plantes envahissantes risquent de s'installer (buis, genévrier). Pour maintenir le bon état des végétations, un partenariat avec l'éleveur doit permettre de détruire les jeunes semis au moins une fois tous les 2 ans (consommation forte de la strate herbacée, herbe mangée au pied des buissons). Cela pourrait être obtenu par un accroissement des durées de pâturage ou de diminution de la taille des parcs. En cas de sous-utilisation pastorale (l'éleveur ne souhaite pas actuellement augmenter son troupeau), l'avenir forestier ne serait toutefois pas directement affecté, sauf peut-être en lien avec la difficulté de pénétration ou le risque d'incendie. La conduite du pâturage devra être raisonnée (taille et forme des parcs, accès à l'eau, organisation de l'utilisation des parcs en tenant compte de l'augmentation des surfaces éclaircies).



Type de bois à bonne potentialité sylvopastorale

Suivre l'impact du pâturage

Après chantier, il est nécessaire de suivre et raisonner le pâturage pour obtenir les résultats attendus sur la régénération (jusqu'à ce que suffisamment de brins soient affranchis) ou sur l'envahissement par certaines espèces (avoir un impact suffisant sur la dynamique des ronces, buis, etc.). Pour cela il convient d'observer l'impact du troupeau sur les végétations cibles et de noter les pratiques mises en œuvre de façon à pouvoir les ajuster si nécessaire (voir règles de pilotage décrites précédemment).



Observer l'impact du pâturage et ajuster la conduite du troupeau



Un arbre à conserver pour la biodiversité ?



Un patrimoine à préserver et à mettre en valeur

Suivi envisageable pour apprécier les résultats et ajuster les pratiques pâturages

Critère d'observation (à noter)	Impact sur la strate herbacée	Impact sur les rejets et semis d'arbres	Impact sur les broussailles comestibles
Intérêt du critère	C'est un bon indicateur de la pression de pâturage. Les plantules des espèces envahissantes s'affranchissent facilement si elles ne sont pas entièrement consommées par le troupeau	Il s'agit de vérifier si des brins parviennent à échapper à la dent du bétail ou si le pâturage est suffisant pour faire un dépressage des tiges	C'est un bon indicateur de l'appétence des feuillages pour les animaux en fonction de la période d'utilisation
Impacts attendus après utilisation	<ul style="list-style-type: none"> Impact faible sur la dynamique des ligneux difficiles à maîtriser (jeunes, semis ou rejets) Consommation de la strate herbacée : incomplète (tâche ou refus), forte (jusqu'au pied des buissons) 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation partielle Consommation totale Affranchissement de brins 	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les jeunes Impact sur les adultes
Pratiques de pâturage (à noter pour pouvoir les ajuster)	<ul style="list-style-type: none"> Période d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'animaux 	<ul style="list-style-type: none"> Interventions (équipements, entretien)
Synthèse des résultats obtenus et ajustements réalisés			

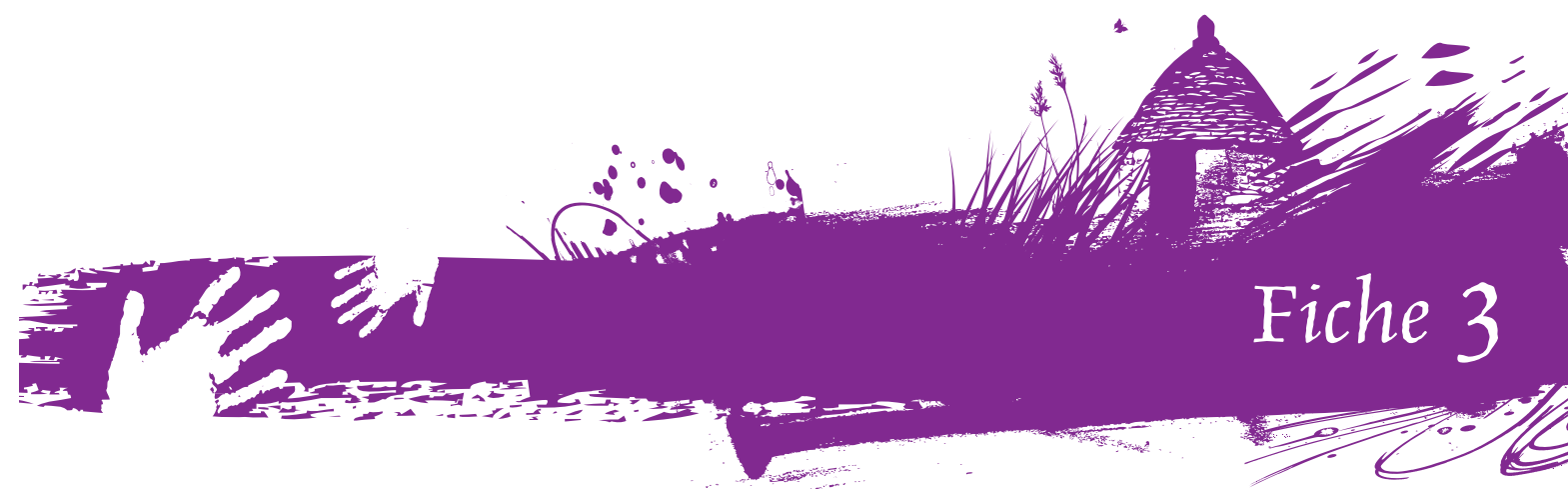
Enjeux pour la préservation de la biodiversité

Le sylvopastoralisme est globalement favorable à la biodiversité, dans la mesure où il favorise une mosaïque de milieux naturels (plus ou moins ouverts), qui sont autant d'habitats complémentaires pour la faune et la flore.

Pour favoriser la biodiversité, la gestion sylvopastorale ne doit pas conduire à un milieu « propre et bien entretenu » ! Il s'agit de maintenir l'intégrité du milieu et de préserver une certaine diversité d'arbres et d'arbustes notamment. Concrètement il s'agit de ne pas broyer les buissons ou couper les sorbiers ou érables par exemple, ou encore de maintenir des vieux arbres à cavité (au moins 6 par ha) et du bois mort sur pied et au sol

afin de favoriser insectes et oiseaux. Les chantiers devront respecter les anciens murets et tout nivellement des parcelles est à proscrire ! Enfin on privilégiera les travaux d'intervention sur les arbres en automne et en hiver, de façon à ne pas déranger la nidification des oiseaux.

A l'échelle du Parc, il est souhaitable de conserver des îlots de vieillissement des forêts, notamment dans des secteurs boisés anciens. Ces lieux servent en effet de réservoir de biodiversité et de témoins de l'évolution des milieux.



Comment conduire les travaux forestiers et le pâturage ?

Pour définir précisément le type de travaux forestiers à entreprendre sur une parcelle, il est nécessaire de considérer les deux objectifs sylvicole et pastoral comme intimement liés : il faut réussir la coupe et le pâturage. Le pâturage, même s'il n'est pas toujours le premier objectif, est essentiel dans cette perspective, autant avant d'entreprendre des travaux sylvicoles qu'après les avoir effectués.

Eclaircie ou coupe à blanc : comment aborder ce choix ?

Définition

• L'éclaircie consiste à exploiter seulement une partie des bois d'un peuplement. Elle est pratiquée tous les 10 à 15 ans, en fonction de la vigueur du peuplement.

• La coupe à blanc consiste à exploiter tous les arbres d'une parcelle. Elle est pratiquée tous les 50 à 70 ans. Elle est soumise à autorisation pour les surfaces de plus de 1 ha.

Dans quelle situation peut-on y recourir sans compromettre la régénération ?

• Dans les chênaies, l'éclaircie ne doit être envisagée que si la densité de brins est suffisante (plus de 500 brins/ha environ). En principe on n'envisage pas de régénération après une coupe d'éclaircie. Toutefois si l'éclaircissement est suffisant (50% de recouvrement), on peut s'attendre à favoriser des rejets de souches. Des semis peuvent théoriquement s'installer, mais il semble que leur survie soit limitée dans le Causses (causes inconnues).

• La coupe à blanc est à préconiser dans les cas de coupe de régénération (tous les arbres sont mûrs et exploitables). Toutes les souches doivent normalement rejeter. Des semis peuvent théoriquement s'installer.



Rejets de souche vigoureux après une coupe rase

Intérêts et limites

• L'éclaircie sylvopastorale permet une amélioration progressive du peuplement (on favorise les arbres qu'on laisse). Dans la mesure où le pâturage n'est pas exclu, elle permet de traiter davantage de surfaces, ce qui est essentiel pour entretenir l'ouverture du couvert forestier et donc les ressources pastorales. Cela permet également d'envisager de rentabiliser les travaux d'exploitation en mobilisant quelques bois d'œuvre répartis dans l'espace traité.

• La coupe à blanc est simple à organiser (circulation, accès) et nécessite moins de compétences techniques (choix des arbres à enlever ou laisser). Elle peut satisfaire un besoin financier, et autoriser ainsi des améliorations moins rémunératrices sur une autre parcelle. Toutefois ce type de coupe est difficile à généraliser sans perturber la gestion pastorale. En effet si on exploite 4 à 5 ha par an, on risque de perdre rapidement 15 à 25 ha de parcours du fait de la mise en défens et rendre la circulation du troupeau très difficile au moment de la reprise de pâturage.

Coupes rases de petites surfaces : une alternative intéressante.

Elles peuvent être pratiquées en lien avec une éclaircie et permettent de mobiliser facilement du bois tout en conservant une ambiance et une protection forestière. Elles aident à structurer l'espace, en créant des mosaïques (clairières d'une dizaine de mètres de diamètre en fonction de la hauteur du peuplement) ou des layons (coupes rases linéaires d'une dizaine de mètres de large), pour créer des accès, ou faciliter la mise en place des clôtures.



Comment gérer l'éclaircie sylvopastorale ?

Ouvrir suffisamment pour relancer la croissance des arbres et du sous-bois	<p>La relance de la croissance des arbres et du sous-bois ne s'observe que si le prélèvement (c'est-à-dire si l'éclaircissement) est suffisant. Dans une optique sylvopastorale on visera une ouverture de la canopée (strate supérieure) entre 50 et 70%. On peut atteindre l'ouverture souhaitée en coupant plus ou moins d'arbres suivant leur densité et leur taille. On mesure le niveau d'éclaircie par rapport au volume sur pied exploité :</p> <ul style="list-style-type: none"> faible = 20% du volume sur pied moyenne = 30% du volume sur pied forte = 40 à 50% du volume sur pied
Choisir le type de prélèvement suivant les rejets de souche souhaités	<p>Éclaircie sur souche : il s'agit de conserver 2 à 3 brins maximum par souche, en vue de favoriser leur croissance. On n'attendra pas de rejets de souches viables (le troupeau pourra consommer ces rejets sans risque pour l'état boisé de la parcelle).</p> <p>Éclaircie sur souche entière : il s'agit de couper tous les brins sur une souche. Si l'éclaircissement est suffisant et si l'on souhaite conserver la même densité d'ensouchement sur la parcelle, on attendra alors des rejets de souche vigoureux et au moins un brin d'avenir préservé du pâturage à terme.</p> <p>Détourage des arbres d'avenir : il s'agit de couper tous les arbres au contact du houppier de l'arbre favorisé.</p> <p>Protection des arbres d'avenir : il s'agit de conserver un couvert et une densité de brins suffisante pour protéger les arbres restants contre le vent, le gel et éviter les descentes de cime (troncs trop éclairés)</p>

Privilégier l'exploitation hors période de végétation	<p>L'exploitation des bois est à effectuer en descente de sève, c'est à dire de Novembre jusqu'à la mi-Mars. Cela facilitera également la phase de séchage. En été, la dynamique est ralentie et le risque de dépérissement sur souche est important.</p>
Se méfier du débroussaillage préalable	<p>Le débroussaillage est à envisager uniquement quand il est indispensable pour la structuration de l'espace sylvopastoral (accès, mise en place des clôtures) ou ponctuellement pour faciliter l'exploitation des arbres. Le broyage de certaines espèces (pruneliers et buis notamment) génère des rejets très difficiles à maîtriser par le pâturage : les plantes se défendent et les rejets de souches ou de racines sont très piquants ou coriaces et accroissent à terme le problème d'embroussaillage et d'attractivité de la zone pour les animaux.</p>
Éviter le tassement des sols lors de la sortie des bois	<p>La création de chemins d'accès et de vidange peut être l'occasion de réaliser de petites coupes rases. Elle doit permettre une bonne connexion entre les différentes zones boisées exploitées. Le pâturage peut assurer leur entretien. Les layons évitent de passer partout (risque de tassements surtout par temps humide), mais ne sont pas forcément indispensables si les déplacements sont faciles dans le bois (4 à 5 mètres entre les arbres). Si le peuplement n'est pas accessible aux tracteurs, le cheval peut être une solution si le débardage est de courte distance.</p>
Dans quel cas envisager l'élagage ?	<p>L'élagage n'est en rien indispensable, mais peut être utile au niveau des accès, des clôtures ou encore pour éclaircir le milieu en faveur des strates basses.</p>
Laisser les rémanents en vrac ou les rassembler sur les souches pour favoriser la régénération	<p>Laisser les rémanents non rangés sur la parcelle permet de mieux protéger des rejets de souche ou semis (troupeau domestique ou faune sauvage). Il est également possible de rassembler les rémanents sur les souches, en veillant à s'adapter au troupeau (taille des animaux). Les volumes de rémanents sont limités dans le cas des éclaircies. Le démantèlement est utile pour favoriser le pâturage, mais pas obligatoire si les rémanents sont bien rassemblés.</p>



Peuplement de chênes après éclaircie jugée trop faible pour relancer suffisamment la croissance des arbres et du sous-bois.



Mise en tas des rémanents de façon à favoriser la circulation du troupeau sur la parcelle

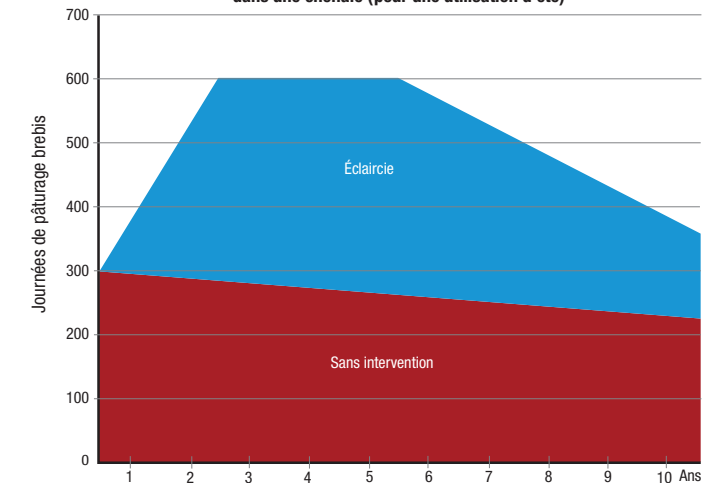
Comment conduire le troupeau après une coupe ?

Il faudra tenir compte des attentes de l'éleveur...

Comprendre le comportement des différents troupeaux	<p>Le régime alimentaire des animaux d'élevage est complexe et dépend de nombreux facteurs. Pour des animaux habitués, la consommation d'herbe et de broussailles dans des milieux diversifiés est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ovins et équins : jusqu'à 60% de feuillage et 40% d'herbacées bovins : jusqu'à 30% de feuillage et 70% d'herbacées caprins : jusqu'à 100% de feuillage
Éviter la consommation complète des végétations	<p>Pour diminuer la pression de pâturage, on peut jouer sur trois paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> limiter la durée du pâturage (retirer les animaux) diminuer le nombre d'animaux augmenter la taille des parcs <p>Un fort chargement instantané (beaucoup d'animaux par unité de surface) entraîne un pâturage plus homogène sur le milieu, ce qui n'est pas forcément recherché, notamment si l'on souhaite éviter une consommation complète de la végétation et la consommation des rejets de souche en particulier.</p>
Mettre en défens pour protéger la régénération	<p>La mise en défens peut être une solution pour protéger certains secteurs où l'on souhaite favoriser les rejets de souche ou les semis, notamment après une coupe rase.</p> <p>Dans ce cas, il est possible d'envisager un pâturage en hiver. En effet, si les rejets de souche ne sont plus consommés (feuilles mortes), le reste de la végétation hétérogène offre encore de la disponibilité alimentaire.</p> <p>3 à 5 ans après la coupe, une fois les rejets de souche affranchis, la productivité du milieu est encore forte et l'utilisation peut être avancée vers le printemps et en automne. Dans ce cas-là, la surface peut accueillir alors un pâturage estimé à 500 à 800 journées brebis/ha sur l'année.</p> <p><i>Remarque : la mise en défens totale (aucun pâturage quelles que soient les saisons) n'est pas envisageable si les terrains sont déclarés à la PAC (utilisation annuelle obligatoire).</i></p>

Pâturer tard et limiter le nombre d'utilisation	<p>Le pâturage tardif laisse aux rejets et aux semis le temps de faire leurs réserves en début d'automne. De même on protégera la régénération en utilisant les parcs une seule fois par an, car la consommation répétée des repousses les épuise.</p>
Refendre les parcs si besoin	<p>On pourra refendre les parcs constitués de pelouses et de bois, qui ont des ressources assez semblables au printemps (après le débouillage) et sont de ce fait autant attractifs pour les animaux. Il y a donc un risque d'utilisation complète des bois, ayant pour conséquence un impact fort sur les rejets de souche.</p>
Déplacer les points d'attraction	<p>Les points d'eau et les pierres à sels sont des points d'attraction des animaux, qui peuvent éviter ainsi un chargement trop fort sur les secteurs éloignés d'eux. De même les parcs pourront intégrer des zones plus ouvertes pour limiter l'attractivité des forêts en automne. Éviter les râteliers de foin en été, car ils incitent les animaux à délaisser le pailleux au pâturage au profit des feuillages moins fibreux.</p>

Exemple d'évolution sur 10 ans de la ressource pastorale après une coupe d'éclaircie moyenne à forte dans un chênaie (pour une utilisation d'été)



Quelle valorisation des bois peut-on attendre ?

La vente est une étape compliquée pour les propriétaires forestiers, qui, au regard du faible volume de bois à commercialiser, sont difficilement concurrentiels face aux acteurs professionnels du marché. Des produits particuliers auraient pourtant une valeur à partir d'un certain volume (par exemple 10 m³ de merisier). Trois conditions doivent être réunies par les propriétaires pour valoriser les chênaies des Causses du Quercy dans le cadre de la mise en œuvre d'une exploitation sylvopastorale :

- Savoir trier et valoriser les produits dont on dispose au côté du bois de chauffage
- Envisager les revenus de l'activité forestière annuellement et sur le long terme, en suivant un programme de coupes progressives sur toutes les surfaces dont dispose le propriétaire ou son représentant
- Maîtriser les charges d'exploitation et de gestion, en engageant un partenariat avec un éleveur pour la gestion du site.

Produits sylvicoles

• **bois de chauffage de qualité** : c'est la solution privilégiée par les exploitants forestiers pour valoriser les forêts du Causse. En effet la qualité du bois est remarquable et recherchée et la valeur du chêne en bois bûche a augmenté depuis une dizaine d'années. Si le produit fini a une valeur correcte, la rémunération du propriétaire est jugée toutefois faible, notamment dans les parcelles difficiles d'exploitation. L'avantage de ce produit est d'être basé sur un marché local, sans transformation. Il présente l'inconvénient de nécessiter un temps de séchage de près de 2 ans...

• **Le bois d'œuvre est possible** : il existe également un certain nombre d'arbres (bois moyens et gros bois), qui pourraient être valorisés en sciage. Vu leur faible nombre en moyenne dans les chênaies, il est préférable de travailler avec une scie mobile ou une plateforme collective pour exploiter les produits. Les bois des Causses de diamètres suffisants ont globalement de mauvaises qualités de bois d'œuvre (défauts), mais ont une qualité esthétique recherchée et des propriétés de résistance suffisantes pour être valorisées localement dans les ossatures et nationalement en traverses.

• **Le bois énergie** pourrait théoriquement être valorisé dans le cadre de contrats d'approvisionnement local (plaquettes pour chaufferies communales par exemple). Mais les coûts de production restent aujourd'hui trop importants pour concurrencer la valorisation en bois de chauffage. Ce produit peut tout de même valoriser une partie des bois issus de certaines coupes (bois divers ou petits bois notamment) et trouver sa place au côté d'autres produits de coupe (bûche, sciage, piquets, etc). Le déchiage valorise mieux les peuplements de résineux (houppier), que le chêne (peu de déchets de coupe). Il peut valoriser les déchets de découpe de scierie. Il peut être effectué à proximité du chantier dès lors que le transport vers un point de stockage le permet.

• **D'autres produits** sont aussi exploités, comme les piquets ou les bouchots. Les bois artisanaux (vieux buis, acacias, aubépines, etc) peuvent parfois trouver des marchés de niche auprès de menuisiers ou d'ébénistes prêts à acheter ce genre d'arbres sur pied.



Les scieries mobiles valorisent les bois d'œuvre en complément du bois de chauffage

Estimation du prix de vente sur pieds en 2013 (à préciser suivant les conditions d'exploitation)

Bois bûche	7 à 15 €/stère
Bois d'œuvre (suivant qualité)	Traverse - autour de 20 €/m ³ Charpente - autour de 40 €/m ³
Bois d'industrie en feuillus divers en 2 m (alisiers, érables,... > 8 cm)	Pâte à papier - 1 à 3 €/stère Piquets à bouchots - 20 €/stère

Acteurs économiques concernés

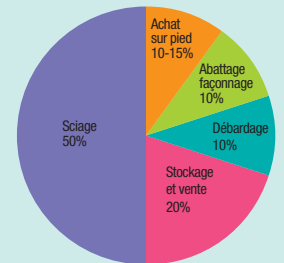
pour valoriser les activités sylvopastorales

<p>Economie de l'élevage Exploitants agricoles, éleveurs, filières d'élevage ovin, caprin, bovin et équin.</p>	<p>La capacité des éleveurs à valoriser les parcours boisés dépend fortement du système fourrager de l'exploitation. Les systèmes dits « extensifs », basés sur du pâturage, sont les plus adaptés au sylvopastoralisme.</p>
<p>Economie forestière Propriétaires, experts, exploitants, entreprises de transformation et de vente, structures et matériels collectifs.</p>	<p>La valorisation économique des produits disponibles est fortement conditionnée par la capacité de stockage (plateforme collective par exemple), le matériel d'exploitation forestière (qui peut être porté par les CUMA) et les liens existants avec des acheteurs potentiels (scieries ou réseau de chaleur communal ou collectif).</p>
<p>Economie de la biodiversité Filières sylvicole et pastorale, collectivités territoriales, Etat</p>	<p>Les acteurs des filières peuvent s'organiser dans le cadre de démarches d'éco-certification (marque, label), qui permettent de reconnaître et valoriser la qualité des produits issus des forêts et pâturages de qualité. Des politiques de soutien aux activités sylvicole et pastorale sont mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la fiscalité verte (exonération des taxes foncières sous réserve de mettre en œuvre une gestion durable) ou des mesures agri-environnementales ou forestières (plan développement rural européen).</p>
<p>Economie touristique Acteurs touristiques, agriculteurs</p>	<p>Les acteurs touristiques peuvent s'appuyer sur le cadre de vie remarquable des territoires gérés par les activités sylvopastorales. Les produits touristiques sont des sources de diversification de l'activité des exploitants agricoles et forestiers.</p>

Formation du prix des produits

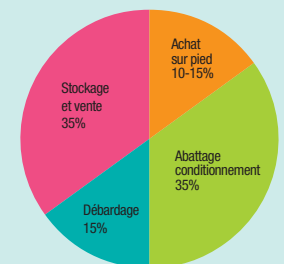
bois d'oeuvre (sciage)

Estimation 200 €/m³ à la vente



bois de chauffage

Estimation 60 €/st à la vente



Estimation du prix de vente sur pied

en fonction des types de bois et des modes d'exploitation

Type de bois	Chênaie pubescente mélange taillis et futaie (moyennement courant)	Taillis maigre de Chêne pubescent (courant)	Taillis avec réserves de Chênes (rare sur le Causse)
Volume	Plus de 150 st sur pied	Plus de 150 st/ha sur pied	Plus de 250 st/ha sur pied
Type d'intervention sylvicole préconisée	Eclaircie type détourage (retour dans 10 ans)	Eclaircie sur souche entière (faible à forte) (retour dans 10 ans)	Coupe rase (retour dans 70 ans) ou éclaircie forte (retour dans 15 ans)
Produits et volumes mobilisables	Fûts (sciage) = 25 m ³ /ha Bois bûche = 8 st/ha	Bois bûche = 35 à 80 st/ha	Coupe rase Bois bûche = 250 st/ha ou fûts (sciage) = 100 m ³ /ha + bois bûche 100 st/ha Eclaircie Bois bûche = 100 st/ha ou fûts (sciage) = 50 m ³ /ha + bois bûche 20 st/ha
Effet sur l'avenir des peuplements	Sélection de tiges d'avenir, relance de la croissance utile (3 m ³ /ha/an les 4 premières années, 2 m ³ les suivantes = 24 m ³ au bout de 10 ans) ; irrégularisation du peuplement (rejets viables).	Relance de la croissance utile, sélection de bois moyens. Diminution du nombre de tige.	Taillis ou taillis sous futaies. Objectif de maintenir le nombre de tige après la coupe rase ou légère diminution dans le cas de l'éclaircie (irrégularisation)
Estimation bois (vente sur pied)	280 à 620 €/ha soit 35 à 70 €/ha/an	250 à 1200 €/ha soit 25 à 120 €/ha/an	Coupe rase (70 ans) 1800 à 4000 €/ha soit 25 à 57 €/ha/an Eclaircie (25 ans) 700 à 1500 €/ha soit 45 à 100 €/ha/an

Comment s'accorder entre propriétaire et éleveur ?

Dans le cadre des conventions de pâturage ou d'un bail, le bois appartient au propriétaire et l'usage du sous-bois aux éleveurs. Pour autant, les deux activités sont complémentaires et il est nécessaire de préciser les règles de gestion commune pour favoriser les synergies ou éviter les malentendus. Différents outils de planification et de contractualisation peuvent donner un cadre au partenariat sylvopastoral.

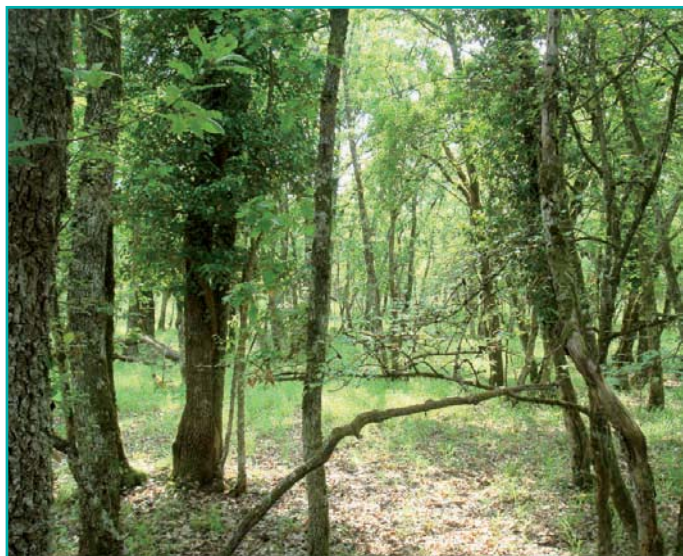
Prendre en compte le pâturage dans les plans de gestion sylvicole

Plan de gestion sylvicole (Plan Simple de Gestion (PSG), Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), Règlement Type de Gestion (RTG)) et projet sylvopastoral sont deux démarches de planification qui doivent évidemment s'articuler étroitement.

Pour un PSG, dans le cas idéal où ce plan peut être rédigé simultanément avec la préparation du projet sylvopastoral, il sera par exemple décrit les interventions sylvopastorales envisagées qui seront intégrées au tableau des coupes et travaux sylvicoles. L'ensemble des interventions sylvicoles seront définies en cohérence avec le calendrier de pâturage (gestion pastorale adaptée aux objectifs sylvicoles) en intégrant si nécessaire la mise en place de parcs de pâturage en lien avec les peuplements parcourus (âge, composition, objectifs assignés...).

Lorsque le PSG a été rédigé antérieurement au projet sylvopastoral, il convient au minimum que les interventions prévues dans le projet sylvopastoral soient compatibles avec celles définies dans le PSG, en matière de calendrier et de cadrage technique (intensité des prélèvements par exemple). Une modification de PSG est en effet toujours possible via un avenant, sous réserve que le nouveau projet sylvicole s'inscrive toujours dans le cadre d'une gestion forestière durable (et garantisse notamment le respect de l'état boisé).

Il est fortement recommandé de coupler la réalisation d'un PSG avec la signature d'une convention de pâturage sur les parcelles non déjà gérées par un bail.



Le Plan Simple de Gestion (ou PSG)

Document de gestion d'une forêt privée, établi pour une durée de 10 à 20 ans, il comporte un état des lieux et un programme des interventions prévues. C'est ainsi en premier lieu un outil technique permettant d'assurer une meilleure connaissance de sa forêt, un suivi de la gestion de ses parcelles, et une continuité de gestion (en cas de transmission par exemple). Agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière, c'est aussi un outil réglementaire qui permet, en tant que garantie de gestion durable, l'accès à des aides publiques lorsqu'elles existent et à un régime fiscal adapté. Le PSG est obligatoire pour la plupart des forêts privées de plus de 25 ha (cf. ci-dessous) mais toutes les forêts de plus de 10 ha peuvent faire l'objet d'un PSG.

Zoom sur quelques points réglementaires relatifs aux travaux sylvicoles et au pâturage en forêt

Rappel : le bois est reconnu indépendamment des limites cadastrales ; il s'agit d'une parcelle dont le taux de recouvrement par les arbres est de 10% minimum (basée sur une projection verticale des houppiers, jeunes ou vieux arbres).

- Depuis l'arrêté de Mars 2013, les coupes de plus de 1 ha prélevant plus de 50% du volume des arbres d'une futaie forestière sont soumises à autorisation préfectorale après avis du CRPF, si elles ne sont pas faites dans le cadre d'un document de gestion durable en cours de validité (PSG, CBPS, RTG).
- Depuis 2011, « Un ensemble de bois, forêts et terrains à boisier appartenant à un même propriétaire doit faire l'objet d'un PSG dès lors que la surface cumulée de la plus grande des parcelles forestières et des parcelles forestières isolées situées dans la même commune et sur le territoire des communes limitrophes de celle-ci est égale ou supérieure à 25 hectares » (Décret d'application du 25 mai 2011).
- La régénération doit être assurée suite à une coupe, pour garantir la pérennité de l'état forestier de la parcelle (Code forestier, notion de déboisement).
- Les agriculteurs peuvent déclarer des surfaces boisées en tant que surfaces agricoles, dès lors qu'elles sont effectivement pâturées et que leur productivité permet un chargement minimum de 0.05 UGB/ha, soit environ 100 journées de pâturage de brebis par an.
- La mise en défens totale de la parcelle est interdite et en cas de travaux sylvicoles, des solutions alternatives doivent être trouvées pour permettre le pâturage (voir fiche 3).

Signer une Convention Pluriannuelle de Pâturage

Les Conventions Pluriannuelles de Pâturage sont des contrats de location de terres sur au minimum 5 ans (article L 481-1 du code rural) et dont les conditions sont définies en fonction des contraintes locales (lutte contre les incendies, mise en valeur des terres,...).

La Convention Pluriannuelle de Pâturage est adapté pour le propriétaire qui souhaite permettre le pâturage de ses terres tout en utilisant la ressource sylvicole présente. Il est possible dans la convention de prévoir la réalisation de travaux d'aménagement, d'équipement ou d'entretien des parcelles louées, en lien avec d'objectifs sylvicoles et pastoraux.

L'éleveur ne bénéficie pas des avantages liés au statut de fermage mais y trouve un intérêt tout particulier, celui d'une exploitation libre et sécurisante basée sur des principes d'objectifs communs de gestion de l'espace.

La Convention Pluriannuelle de Pâturage peut être conclue entre personnes physiques mais aussi avec des personnes morales (commune, société ou encore Association Foncière Pastorale libre).

- **Éligibilité** : l'arrêté préfectoral en date du 23 Octobre 1995 fixe les zones du département du Lot, dans lesquelles la convention est applicable. Il s'agit pour l'instant d'une éligibilité restreinte à l'intégration dans un cadre d'actions programmées de valorisation d'espaces boisés par le sylvopastoralisme et/ou, hors d'espaces boisés, de remise en parcours, par le pastoralisme, d'espaces abandonnés ou en déprise.

- **Contenu** : la convention doit comporter un état des lieux précis des parcelles. Il est recommandé qu'elle détaille également les objectifs de gestion (produits bois, état des peuplements, rôle fourrager des surfaces dans l'exploitation), les moyens prévus (travaux envisagés, équipements) et le mode de suivi (visite annuelle, indicateurs de résultats). Voir aussi fiche 2 : Comment articuler les activités pastorales et sylvicoles pour valoriser les surfaces boisées ?



Communes du Parc où peut être signée une Convention Pluriannuelle de Pâturage



Un enjeu fort pour le PNR des Causses du Quercy

Le sylvopastoralisme est au cœur des enjeux du Parc. Centré sur la valorisation d'une ressource locale présente sur 50% de son territoire, le sylvopastoralisme répond autant à des enjeux économiques de pérennisation des filières agricoles et forestières qu'à des enjeux environnementaux de maintien de la biodiversité, d'ouverture des paysages et de lutte contre les incendies.

Des ressources peu considérées et mal valorisées

De nos jours, la forêt est globalement peu exploitée. Malgré une pratique du pâturage en forêt bien réelle pour la majorité des éleveurs, une part importante des surfaces boisées du territoire n'est pas pâturée. Et, lorsqu'elle est pâturée, la ressource fourragère de la forêt, composée d'herbes et de broussailles, est insuffisamment valorisée, les éleveurs ayant tendance à privilégier la constitution de stocks fourragers (foin, cultures fourragères).

De son côté, l'exploitation forestière est réduite à des coupes à blanc du taillis, pour valoriser ponctuellement du bois de chauffage. Très peu de surfaces sont finalement concernées et ce type de chantiers génère des problèmes d'ordre paysager ou d'embroussaillage des parcelles. Globalement, ces pratiques ne permettent pas un entretien réel des bois et ne favorisent pas la structuration de démarches économiques.

La quasi inexistence des filières de valorisation des bois des causses (regroupement, plateforme de tri...) et la diminution progressive des interlocuteurs forestiers (coopératives, exploitants, bûcherons) rendent de plus en plus difficile la valorisation du bois d'œuvre pourtant présent dans les forêts.

Finalement, la fermeture progressive des forêts entraîne une baisse inexorable des ressources pastorales, ce qui n'incite pas les éleveurs à s'intéresser à ces espaces. Elle s'accompagne également d'une dépréciation de la qualité des peuplements, qui ne poussent quasiment plus, voire pourrissent sur pied et qui ne sont plus gérés.

Favoriser la complémentarité des deux activités

Pour relancer les activités sylvopastorales, il importe de rendre complémentaire la production d'herbe et de bois. Il s'agit pour les éleveurs de mieux valoriser ces surfaces dans leur exploitation, notamment pour le pâturage en été ou en hiver, tout en étant capable de conduire leur troupeau de façon à ne pas mettre en danger le renouvellement de la forêt. Pour les forestiers, l'objectif est d'exploiter davantage de surfaces en articulant coupes d'éclaircies et coupes à blanc, de façon à valoriser la ressource bois actuelle, améliorer les peuplements et rajeunir la forêt.

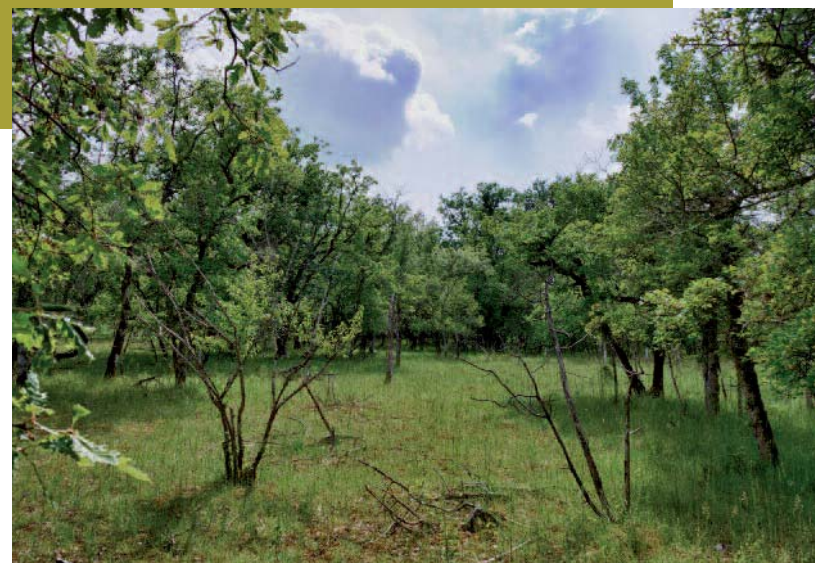
Un contexte favorable

Aujourd'hui, le contexte économique tend à être favorable. Le bois bénéficie du renchérissement des coûts de l'énergie sur les marchés internationaux et de nouveaux débouchés (bois plaquette notamment, mais aussi développement des constructions en ossature bois) émergent. De plus, les nouvelles politiques agricoles et forestières incitent au développement de synergies entre acteurs pour redynamiser la gestion et la valorisation des forêts.

DÉFINITION

Les activités sylvopastorales consistent à exploiter les forêts avec un double objectif à la fois sylvicole et agricole. Les deux activités sont complémentaires, mais doivent être coordonnées. La sylviculture valorise les peuplements tout en maintenant l'effet parasol des arbres.

Le pâturage valorise le sous-bois tout en facilitant l'accès au milieu.



Le sylvopastoralisme sur le Parc où en est-on ?

Actuellement, les propriétaires de chênaies pubescentes (éleveurs ou non) effectuent des coupes sur de petites surfaces ou de la cueillette diffuse pour l'autoconsommation, sans réussir à prélever l'accroissement naturel de leur forêt. Quand ils veulent exploiter plus fréquemment ou sur de plus grandes surfaces, ils se rapprochent d'un exploitant, mais constatent qu'il est difficile d'en trouver disposés à réaliser des travaux complexes (éclaircies, tri des bois...) et que la rentabilité est souvent faible. Ainsi, c'est la coupe à blanc qui est privilégiée, souvent pour du bois de chauffage (même les plus gros bois) et aucune gestion n'est mise en place pour améliorer les peuplements et favoriser des arbres d'avenir. La gestion du taillis se fait suivant un cycle de 70 ans au cours duquel aucune éclaircie n'est prévue pour favoriser la pousse des arbres ou de l'herbe. Dans ce mode de gestion, les troupeaux sont exclus pendant plusieurs années du taillis en régénération, ce qui amène les éleveurs à limiter les surfaces traitées pour préserver leur ressource pastorale. Des propriétaires forestiers et des éleveurs s'interrogent cependant sur les modes de gestion permettant d'augmenter la fréquence des coupes pour valoriser la ressource disponible et développer une véritable activité économique adossée à l'élevage.



Des références technico-économiques issues d'une étude menée entre 2011 et 2013

Une étude menée par le Parc, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut pour le Développement Forestier, de l'ADASEA et de SCOPELA, entre 2011 et 2013 a permis de construire des projets sylvopastoraux sur 5 sites répartis sur le Parc (3 éleveurs, 2 propriétaires forestiers). Ces références ont permis de constituer les 5 fiches présentes dans ce livret

Les motivations des porteurs de projet (agriculteurs et propriétaires forestiers)

Maintenir la ressource pastorale dans les bois

Certains éleveurs sont fortement dépendants des bois pour l'alimentation du troupeau, notamment l'été et l'automne, et s'inquiètent de la diminution progressive des ressources pastorales (ils constatent une disparition des feuillages bas et de l'herbe de plus en plus clairsemée). Comment maintenir ou développer la ressource pastorale dans les forêts ? Comment mieux gérer cet espace complexe et hétérogène ?

Maintenir l'état boisé

Les propriétaires s'inquiètent du dépérissement des taillis dû à la sécheresse et au vieillissement. Ils sont également inquiets de l'impact potentiel du pâturage sur la régénération et soucieux de ne pas perdre des brins sans remplacement lors des coupes d'éclaircies.

Trouver une alternative à la coupe à blanc

Pour les éleveurs, si ce type de coupe est réalisé sur des surfaces importantes (4 à 5 ha par an), avec mise en défens systématique après les coupes, il faut rapidement retirer une quinzaine d'hectares de parcours boisés. De plus la reprise des terrains est rendue difficile du fait de l'embroussaillage après plusieurs années sans pâturage.

Générer des revenus forestiers dans une exploitation agricole

Les éleveurs s'interrogent sur les possibilités pastorales et sylvicoles réelles des surfaces. Comment augmenter et mieux répartir les revenus forestiers, sans pénaliser l'usage pastoral et en conservant l'état boisé ? Quels types de produits et d'utilisation sont envisageables ?

Faire cohabiter les activités sylvicoles et pastorales

Les propriétaires se demandent comment le pâturage peut faciliter la mise en valeur sylvicole ou l'entretien de leurs parcelles boisées. ? Comment rendre complémentaire les deux activités sylvicoles et pastorales et établir à terme une gestion sylvopastorale concertée (plan de gestion sylvopastoral) ? Comment se mettre d'accord entre propriétaires et éleveurs ?



Les acteurs des filières et la chaîne de compétence à votre service sur le territoire

Acteurs	coordonnées
Opérateurs publics Réglementation et aide à la définition des objectifs sylvopastoraux	Chambre d'agriculture du Lot service forêt : 05 65 23 22 00 Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées : 05 61 75 42 00 CETEF du Lot : 05 65 33 06 83 DDT du Lot, service Forêt : 05 65 20 43 43 PNR des Causses du Quercy : 05 65 24 20 50
Conseil en gestion forestière Elaboration d'un plan de gestion forestière	Coopérative forestière COFOGAR : 05 40 12 05 46 - COURS P. Foissac : 05 65 72 77 76 Clairvaux d'Aveyron (12) M. Lohezic : 06 09 38 49 04 Ols et Rinhodes (12)
Conseil en gestion pastorale Organisation du pâturage	Chambre d'agriculture du Lot : 05 65 23 22 04 - CAHORS SCOPELA : 06 74 35 66 85 - Toulouse
Exploitants entreprises de travaux forestiers Coupe, débardage, tri des produits, stockage, mise en vente des produits	Agri Forêt Service : 06 12 50 20 40 - Cadrieu COFOGAR : 05 40 12 05 46 - Cours Garrigue Couffignal : 05 65 33 14 12 - Gramat J. Garrigues : 06 30 97 02 51 - Carluçet J. Gregory : 06 71 63 79 96 - Bouziès M. Lohezic : 06 09 38 49 04 - Ols et Rinhodes (12) B. Marés : 05 53 29 92 80 /06 07 18 05 67 Loubejac OMNIBOIS : 46 : 06 18 40 42 13 - Payrac SARL BOIS : 46 : 08 99 10 56 96 - Montvalent JL Vincent : 05 65 36 65 - Goujounac
Scieries	Garrigue Couffignal : 05 65 33 14 12 - Gramat SARL Castelnaud : 06 75 45 44 52 - Cremps D. Sisterne : 05 65 41 27 98 - Le Vigan Vidal : 05 65 38 75 86 - Gramat
Constructeurs ossature Bois Scieries, réseau de chaleur communal ou collectif, artisans du bâtiment	AMBIANCE NATURE ET BOIS : 05 65 21 04 17 Montclera ATB : 05 65 22 74 43 - Mongesty BATITEC : 06 36 67 93 97 - Concots CRT VERMANDE : 05 65 40 01 40 - Assier DOCHAINBOIS : 06 77 44 76 85 LEBOIS CONCEPT : 05 65 11 41 40 - Gréalou PASSIVEA : 06 50 60 10 00 - Le Bastit SAS MG ECO : 06 74 66 08 92 Limogne en Quercy
Equipements collectifs Stockage plateforme collective, matériel d'exploitation forestière	L'AMI BOIS : Atelier de menuiserie partagé 05 65 34 45 85 - Assier CUMA Benef : broyeur 06 73 13 16 55 - Concots CUMA Lot Environnement : élagueuse + broyeur 05.65.40.82.71 Lacapelle-Marival